



Éditorial : Cale de radoub  
P.2



Le changement climatique et ses risques pour la population djiboutienne  
P.5



Coup d'État au Niger  
P.9



La dette, un boulet à la cheville de 3,3 milliard de personnes  
P.10

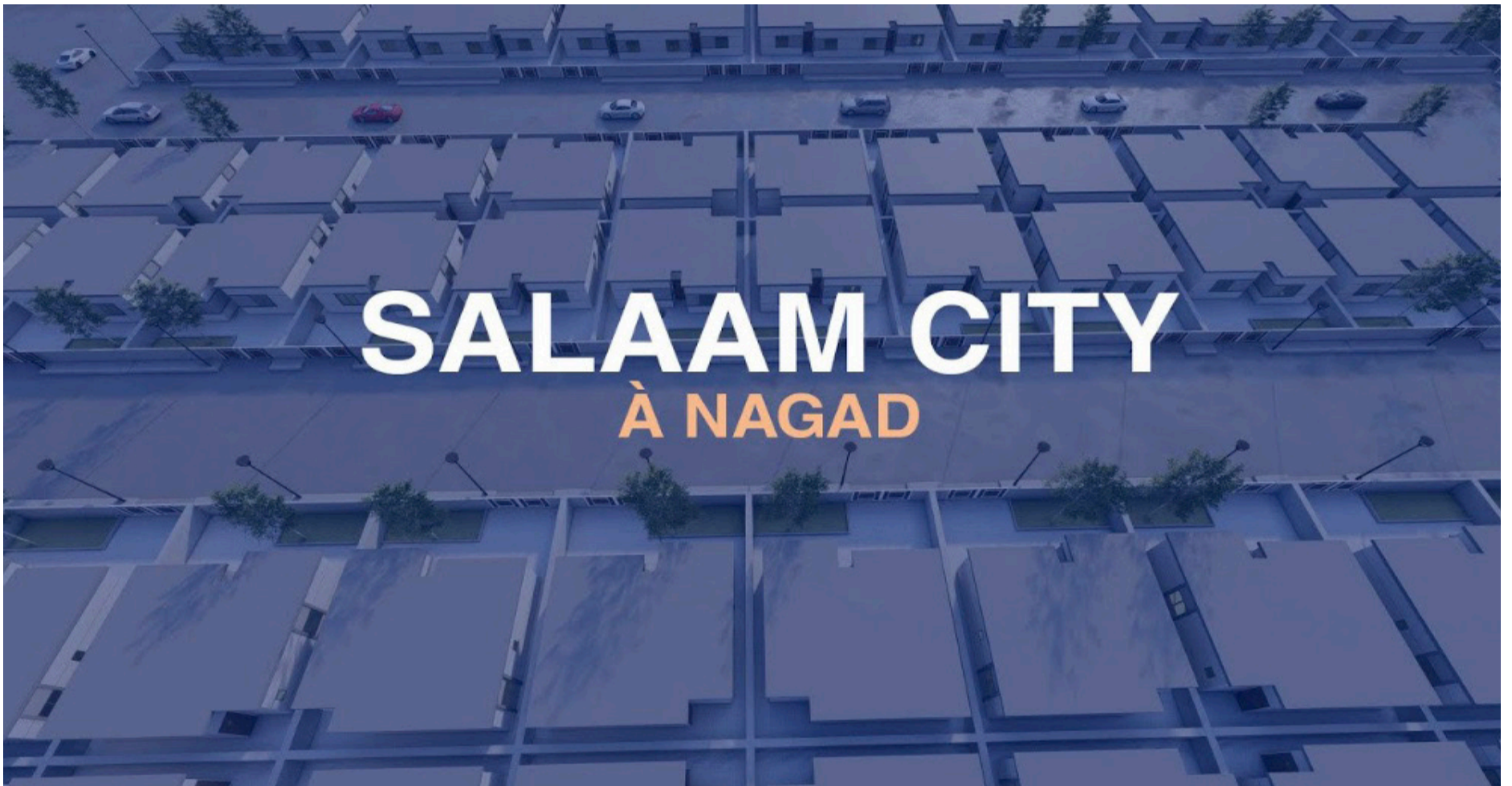


Le 15ème sommet des BRICS s'est tenu en Afrique du Sud  
P.11



Récit : En l'autre  
P.12

## Salaam City ou un scandale fiscal signé Ismail Omar Guelleh



**Mariam Robleh**

Ce n'est un secret pour personne, l'autocrate Ismail Omar Guelleh et son entourage (familial ou non) sont insatiables. Ils ne se lassent pas de s'enrichir sans cause, c'est-à-dire à coups de détournements de fonds publics, de trafics d'influence et autres abus de pouvoir. Ismail Omar Guelleh, ses enfants et son épouse sont ainsi devenus riches, très riches. A qui n'a pas connu Ismail Omar et son épou-

se Kadra Mahamoud Haid avant l'indépendance du 27 juin 1977, de savoir qu'ils n'avaient rien en dehors de leurs modestes salaires, donne une idée de cet enrichissement sans cause. Selon plusieurs sources, Ismail Omar Guelleh n'avait aucun bien immobilier, aucun compte bancaire créditeur. Son petit salaire de policier colonial ne suffisait pas à subvenir à ses besoins. Aussi était-il souvent à court de sous et sollicitait-il proches et autres amis. Son épouse n'était pas mieux lotie avec son petit salaire d'institutrice-adjointe

(elle s'est lancée dans la vie active juste après son brevet d'études du premier cycle secondaire ou

---

*Comme vous le savez peut-être, nous avons publié ici une longue liste de biens considérés comme mal acquis par Guelleh et sa famille restreinte.*

---

BEPC). Sans son mariage avec un haut-fonctionnaire, devenu plus

tard homme politique, l'ancien premier ministre Abdallah Mohamed Kamil, qui subvenait aux besoins du foyer, Mme Haid aurait probablement, elle aussi, connu des fins de mois difficiles.

Comme vous le savez peut-être, nous avons publié ici une longue liste de biens considérés comme mal acquis par Guelleh et sa famille restreinte.

--> suite page 3



# EDITORIAL: Cale de radoub



**Mahamoud DJAMA**

Ismail Omar Guelleh : *“Comme je le disais tout à l’heure, il s’agit d’un vieux projet qui date des années 1958, 1956. Les candidats à la députation promettaient déjà sa construction”*. Le vieil autocrate a prononcé ces paroles en langue somalie un lundi 31 juillet 2023 à Doraleh, à la périphérie de Djibouti-ville, la capitale djiboutienne. Il l’a fait en tournant la tête vers le président de l’autorité des ports et zones franches, un certain Aboubaker Omar Hadi, qui ne publie plus ces tweets indigestes qui disaient bien plus sur lui-même que sur le sujet évoqué. C’était à l’occasion de l’inauguration d’une plateforme de réparation de navires. L’ancien agent de la sûreté générale coloniale s’est exprimé sur un ton satisfait, un peu comme s’il venait de battre quelque record prestigieux.

Vous l’avez compris, cette petite mise en scène visait à attirer l’attention publique sur ce qu’il tente de présenter comme une grande réalisation. Qu’une cale de radoub, pour repen-

dre son expression, soit une infrastructure utile dans une cité portuaire comme Djibouti-ville, nul n’en doute. Mais il y a problèmes avec un s, au-delà même de l’opacité qui entache la conduite du projet.

---

*Mais que disait au juste la rumeur ? Elle annonçait une invasion imminente du pays par l’Érythrée voisine qui aurait massé des troupes à sa frontière avec Djibouti.*

---

Le premier problème est le retard avec lequel l’autocrate crépusculaire annonce sa réalisation. Pourquoi, en effet, avoir attendu toutes ces années ? Il a pris le pouvoir par la force et la fraude en 1999, sans parler de ces années durant lesquelles il dirigeait le pays à l’ombre de son oncle et prédécesseur Hassan Gouled Aptidon. Il aurait aisément pu réaliser la plateforme de réparation navale bien plus tôt.

Le second problème porte sur la destination des retombées économiques de cette fameuse cale de radoub. A qui iront les bénéfices ? Au peuple djiboutien, ou à Ismail Omar Guelleh et à sa famille ? A la lumière des pratiques de prédation auxquelles l’homme nous a habitués, il est fort probable que, en dehors de quelques emplois, qui eux aussi risquent d’être attribués selon des critères népotiques, les Djiboutiennes et Djiboutiens ne tireront pas profit de ce projet. Il y a fort à parier que, comme pour le terminal à conteneurs de Doraleh, le port polyvalent de Doraleh, le terminal pétrolier Horizons ou encore l’ancien port de Djibouti, l’autocrate et sa famille suceront seuls les mamelles de la plateforme.

Dès lors, rien de nouveau sous le crépuscule du pouvoir autocratique. Juste une opération de communication que tente un homme usé et épuisé dans l’espoir de détourner les Djiboutiens de ses mille et un échecs. En la matière, les développements contre son ami

Moussa Bihi Abdi, président du Somaliland, ne sont pas une bonne nouvelle. Comme si la crise de Laascanood ne lui suffisait pas, il a réussi, par son autoritarisme et son arrogance facile, à provoquer l’apparition d’une opposition politique armée entre le port de Berbera et Hargeysa la capitale. C’est une menace sérieuse pour son pouvoir.

---

*Alors, une cale de radoub de la part d’un vieux moteur qui cale au moindre mouvement ?*

---

Alors, une cale de radoub de la part d’un vieux moteur qui cale au moindre mouvement ? Cela y ressemble fort ■

## Mariam Robleh

Nous les avons pointés bien par bien. Nous lui avons demandé ainsi qu'aux siens comment chacun de ces biens avait été acquis. Ils ne nous ont jamais répondu. Un silence lourd de sens. Un silence qui en dit long sur leur embarras. Un silence qui conforte les informations dénonçant l'acquisition illicite de ces biens. De fait, ils ne pouvaient pas prouver qu'ils avaient honnêtement acquis ces biens. Depuis l'indépendance, les revenus légaux d'Ismail Omar Guelleh sont limités à son salaire, devenu indemnité présidentielle depuis qu'il a pris le pouvoir en 1999, et à quelques loyers de logements construits à crédit. Un crédit jamais entièrement remboursé, murmurent certains. Son épouse, non plus, n'a pas gagné plus que son salaire d'institutrice-adjointe puis de bibliothécaire au collègue d'enseignement secondaire (CES) de Boulaos de Djibouti-ville, soit le dernier emploi qu'elle a occupé depuis les années 1980. Ce salaire, elle a continué de le toucher sans travailler, et donc illégalement, depuis qu'elle s'est remariée avec Ismail Omar Guelleh au début des années 1980. Est-elle partie à la retraite ? Ou touche-t-elle encore ce salaire ? A elle de répondre.

Parmi les proches d'Ismail Omar Guelleh, figure un certain Ahmed Nour Jimale (Axmed Nuur Jimcaale en somali), ressortissant somalien et homme d'affaires très controversé. C'est le patron de la banque islami-

que Salaam Bank de Djibouti et il n'est pas que banquier, car il opère dans de nombreux autres domaines. Ses activités vont de la finance islamique à la logistique, en passant par la construction. Il est omniprésent dans le secteur privé djiboutien où il est fort de sa grande proximité avec le vieil autocrate en place. C'est ce dernier qui l'a accueilli à Djibouti dans les années 2000 et naturalisé djiboutien.

Nous faisons ce rappel afin

### *Nous nous sommes procuré une copie du "décret 2023-124/PR/BM portant les exonérations fiscales de la Société Salaam Real Estate pour la construction de Salaam City".*

que nos lecteurs comprennent mieux le contexte du scandale dont nous rendons compte aujourd'hui, preuve à l'appui. Preuve ? Nous nous sommes procuré une copie du "décret 2023-124/PR/BM portant les exonérations fiscales de la Société Salaam Real Estate pour la construction de Salaam City". Par ce décret présidentiel qu'il a signé le 18 mai 2023, le dictateur Ismail Omar Guelleh a accordé, pour quinze ans, toutes sortes d'exonérations fiscales présentes et à venir à cette société en vue d'un projet de promotion immobilière prévu à Nagad, à la périphérie de Djibouti-ville, la capitale djiboutienne. Ce dé-

cret fait référence à un arrêté présidentiel, le n°2023-073/PR/BM du 18 avril 2023, "por-

### *Ce décret fait référence à un arrêté présidentiel, le n°2023-073/PR/BM du 18 avril 2023, "portant attribution à titre onéreux d'une parcelle de terrain au profit de la Société Salaam Real Estate" ainsi qu'à une "demande d'agrément présentée par la Société Salaam Real Estate"*

tant attribution à titre onéreux d'une parcelle de terrain au profit de la Société Salaam Real Estate" ainsi qu'à une "demande d'agrément présentée par la Société Salaam Real Estate".

Alors, commençons par le commencement. La parcelle de terrain en question mesure 240 hectares, soit 2 400 000 mètres carrés. Elle a été attribuée à la Société Salaam Real Estate au prix de 1000 francs Djibouti le mètre-carré. C'est un prix exceptionnellement bas. C'est un cadeau. Retenez ce qualificatif "exceptionnel", il qualifie à tous égards l'affaire dont nous vous rendons compte. L'adjectif est d'ailleurs employé par Ismail Omar Guelleh dans l'article premier de son décret du 18 mai 2023. 18 avril, 18 mai : pourquoi ce chiffre 18 ?

"Article 1 : Sont exonérés, à

titre exceptionnel, des impôts, droits et taxes les équipements, matériaux et matériels nécessaires importés ou achetés localement par la Société Salaam Real Estate pour la construction du projet "Salaam City" dans la zone de Nagad pour une durée de quinze (15) années.

Article 2 : Conformément au code des investissements, au décret n°2013-346 et aux dispositions exceptionnelles du présent décret, les impôts, droits, taxes et redevances exonérés sont :

-la contribution foncière sur les propriétés non-bâties ;

-l'impôt sur les propriétés bâties, les redevances domaniales et taxes sur le permis de construire pour une durée de quinze (15) années à compter de la première année de la réalisation du projet ;

-toutes les taxes intérieures de consommation (TIC) ;

-la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;

-les impôts sur les bénéfices professionnels et les bénéfices générés dans tout le projet Salaam City ;

-tous les droits d'enregistrement payables à la direction des impôts ;

-tous les droits dus à la direction des domaines ;

-tous les droits se rattachant au permis de construction et de remblai ;

--> suite page 4



## Actualités Nationales

### Mariam Robleh

-le règlement de la taxe de 1,5% sur le permis de construire ainsi que la redevance de 1% sur le contrôle des normes antisismiques auxquelles est subordonnée la délivrance du permis de construire ;

-le paiement de la redevance de 1% reversée à la direction de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, lors du renouvellement du permis de construire ;

-tous les droits de douanes ayant une relation directe ou indirecte avec le projet Salaam City et notamment les droits d'importation de fer à béton (redevances budgétaires de 30%) ;

-droits d'accises applicables au fer à béton et au ciment importés ou produits sur le territoire djiboutien et autres matériaux et matériels ;

-les impôts minimaux forfaitaires ;

-les impôts sur les plus-values ;

-La taxe sur la mise en valeur du terrain ;

-la contribution de la patente calculée pour le montant correspondant au coût des travaux publics ;

-la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe intérieure de consommation et la surtaxe relatives au gasoil ;

-toute nouvelle taxe et tout nouvel impôt et toute nouvelle redevance et tout nouveau droit de douane qui seraient mis en place pendant l'exécution du projet et ou pendant la phase de commercialisation et ou pendant la phase de paiement échelonné des habitations par les acquéreurs

bénéficiaires du projet.

*Article 3 : La liste des matériels et matériels destinés à la réalisation du projet suscité à l'article 1 et admis en exonération sur le territoire de la République de Djibouti, devra être approuvée par le ministère de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat.*

*Article 4 : Le ministère du budget et le ministère de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat sont chargés chacun en ce qui le concerne, et si nécessaire, tout autre ministère, de l'exécution du présent décret.*

*Article 5 : Le présent décret prendra effet dès sa signature. Il sera enregistré et exécuté partout où besoin sera."*

### Non, vous n'avez pas rêvé.

Non, vous n'avez pas rêvé. Non, c'est une réalité que vous lisez, une réalité signée Ismail Omar Guelleh.

Cela vous saute aux yeux, les mesures prises ici en faveur du projet de la Société Salaam Real Estate sont exceptionnelles. Comme nous l'avons mentionné plus haut, Ismail Omar Guelleh le dit explicitement dans l'article 1er du décret en précisant que ce sont des exonérations "à titre exceptionnel", ce que leur teneur confirme.

Bien entendu, ces exonérations exorbitantes se font aux dépens des recettes fiscales de l'État. Elles constituent un manque à gagner pour des services vitaux tels que l'éducation et la santé publiques

qui en ont cruellement besoin.

Sans tarder, la question irrépressible : Pourquoi ces exonérations ? C'est une question qui en soulève d'autres. A qui profite le projet : à la seule Société Salaam Real Estate liée à Salaam Bank, ou à d'autres personnes également, et lesquelles ? Clairement, pour qu'il bénéficie de tant d'exonérations fiscales exceptionnelles, ce projet immobilier répond à un objectif peu ordinaire. Clairement, la Société Salaam Real Estate n'est pas une entreprise ordinaire promouvant un projet ordinaire. Le traitement fiscal que lui accorde le décret, sans compter le vil prix d'achat du terrain, montre bien qu'elle sort de l'ordinaire. Or, aucun motif d'intérêt public n'est mis en avant. Il n'est nullement avancé que ce projet a été conçu et conduit à des fins sociales. Il n'est pas affirmé que les logements prévus sont sociaux, réellement sociaux, et que les exonérations visent à les rendre peu chères et d'autant plus accessibles au plus grand nombre. Bref, la Société Salaam Real Estate n'est qu'une entreprise privée puissamment soutenue par l'autocrate Ismail Omar Guelleh et son projet Salaam City est une opération commerciale juteuse de construction d'habitations à des conditions défiant toute concurrence pour les vendre à prix très rémunérateur. Un profit maximal se profile à l'horizon pour ses promoteurs réels. Dont Ismail Omar Guelleh et ou sa famille ?

En bonne logique, le projet profite aussi à l'autocrate et ou à sa famille. Il n'y pas d'autre explica-

tion rationnelle possible. Quel intérêt autre que pécuniaire aurait l'insatiable Ismail Omar Guelleh à exonérer cette opération immobilière "à titre exceptionnel" ? A titre si exceptionnel que d'autres sociétés pourtant proches de lui telles que le Groupe Aoul de Yacine Aouled Farah dit Djib-Clean, Saba Real Estate (de la banque islamique Saba), Hamdani, Dawaleh ou encore Al Gamil n'en ont pas bénéficié pour leurs opérations immobilières respectives.

Au demeurant, nos sources tendent à confirmer que le vieil autocrate est un bénéficiaire majeur non déclaré du projet, par l'intermédiaire de sa fille Haïbado et de son nouvel époux Sadik John. Ce, en contrepartie des exonérations exceptionnelles qu'il a accordées à l'opération immobilière en abusant du pouvoir d'État. Dit autrement, à travers le décret et l'arrêté qu'il a signés, Ismail Omar Guelleh a privé l'État de Djibouti de nombreuses et importantes recettes fiscales qui retombent en grande partie dans ses poches via le bénéfice du projet. Cela porte un nom : trafic d'influence et détournements de fonds. Le montant du manque à gagner pour l'État de Djibouti serait, selon nos informations, des dizaines de milliards de francs Djibouti, soit des centaines de millions de dollars étatsuniens.

Même si c'était un "geste amical" en faveur du sieur Ahmed Nour Jimale, ce qui reste à prouver, le scandale ne serait pas moindre ! A suivre de très près ■



# Le changement climatique et ses risques pour la population djiboutienne



**Mahamoud Djama**

Chaleur extrême, humidité étouffante, les températures ont-elles gagné encore quelques degrés à Djibouti ? Ou est-ce juste un ressenti ? Le changement climatique est de plus en plus perceptible dans le monde, et en particulier à Djibouti.

Selon un article publié dans <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/nour-ayeh2019/>, Djibouti était déjà une ville caniculaire par le fait d'une anomalie climatique ou d'azonalité du climat. Au niveau de la planète, les températures se répartissent d'une manière zonale avec une décroissance de l'équateur aux pôles.

Cette répartition s'explique par le fait que les basses latitudes reçoivent plus d'énergie solaire par rapport aux régions de moyenne latitude et, encore plus, par rapport aux régions polaires. Dans quelques régions du globe comme Djibouti, cette règle (organisation latitudinale des températures) n'est pas respectée. À la latitude de Djibouti (11,5°N), le climat dominant devait être le climat de type tropical à deux saisons (une saison des pluies et une saison sèche).

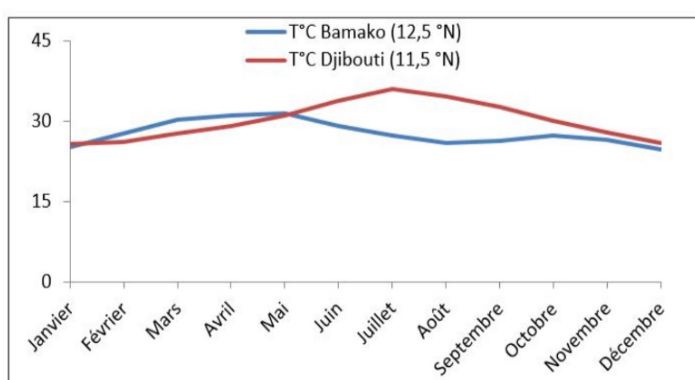


Figure 2. Températures moyennes à Djibouti et à Bamako.  
Données : climat-data

L'anomalie climatique s'accompagne de températures extrêmes. Voici l'évolution de la température de Djibouti en 1961 – 2015

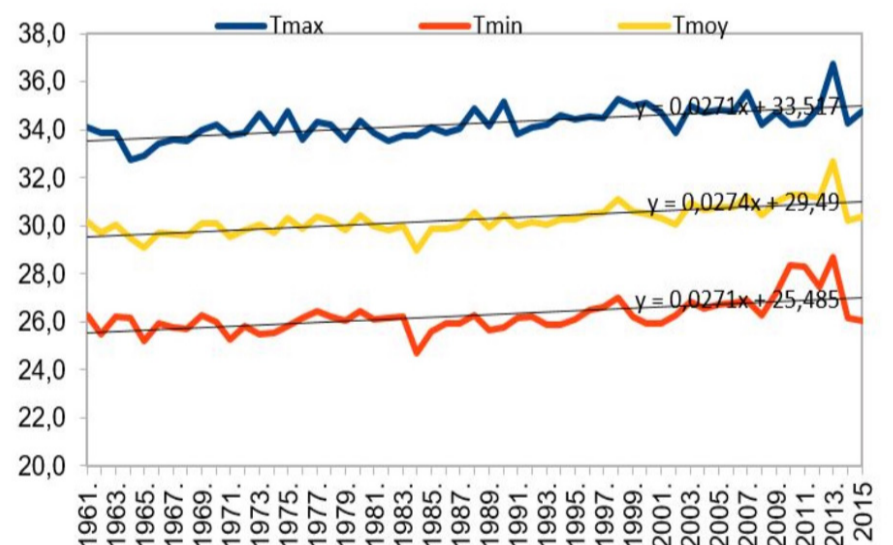


Figure 6. Évolution des températures 1961-2015. Source : Données fournies par l'agence météo de Djibouti

Les écarts entre les températures des périodes fraîches et chaudes de 1991 à 2015, montrent que, avant 1990, les températures moyennes étaient plus fraîches que la normale de la période.

--> suite page 6



## Mahamoud Djama

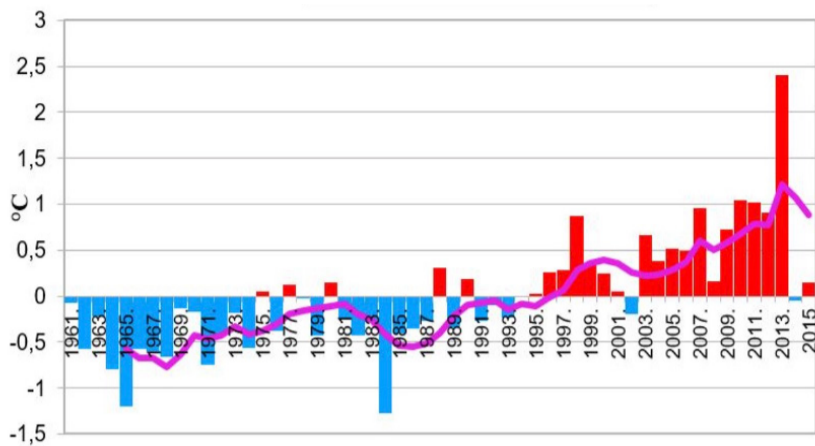


Figure 7. Anomalies thermiques 1961-2015.

Pour le Dr Moustapha Nour Ayeh, professeur en géographie à l'université de Djibouti, auteur de l'article dans la revue scienceafricaine.org, "il y a une telle différence ou opposition entre les périodes avant 1993 et après qu'on peut parler d'un changement de climat. Ce changement s'est opéré au début des années 1990. A la lumière de cette étude, on peut considérer que le changement climatique a changé le climat de Djibouti au début des années 1990".

Quel est alors l'impact de ce changement climatique pour la population ? Le risque que présente ce changement climatique pour la population est lié à la chaleur et à l'humidité : "l'effet de la température sur la mortalité est modifié par l'humidité qui a tendance à l'amplifier" (Slama, 2018).

D'après cet article, "la mortalité est plus élevée dans deux conditions : d'abord en zones urbaines (à cause de l'îlot de chaleur que représentent ces entités géographiques) et durant la nuit en cas de maintien de la chaleur qui empêche les personnes de récupérer".

Il semble que Djibouti combine ces deux conditions, ce qui conduit à une situation préoccupante pour sa population. D'après un modèle de calcul de l'indice de chaleur basé sur le modèle de Steadman :

$$HI = c1 c2T c3R c4TR c5T^2 c6R^2 c7T^2R c8TR^2 c9T^2R^2$$

où T = la température en Fahrenheit

R = l'humidité relative

c1	-42.379	c5 =	-6.83783. 10 <sup>-3</sup>
c2	2.04901523	c6 =	-5.481717.10 <sup>-2</sup>
c3	10.14333127	c7 =	1.22874.10 <sup>-3</sup>
c4	-0.22475541	c8 =	-1.99.10 <sup>-6</sup>

## Équation 2. Indice de chaleur (HI)

Les êtres humains sont en situation de danger, lorsque l'indice de chaleur (qui se veut une approximation valable de la température que ressent le corps) atteint 40 degrés Celsius. Et lorsque l'indice dépasse les 50 degrés, les individus se trouvent en situation de danger absolu. Il se trouve que, à Djibouti, 92% des jours de mai à septembre (inclus) ont un indice de chaleur supérieur à 40. Le pire est que, pour un tiers

de ces jours, la valeur d'extrême danger où toute activité doit cesser (HI > 50) est dépassée (figure 5). Autrement dit, la quasi-totalité des jours sur cinq mois affiche des températures (ressenties) humainement insupportables.

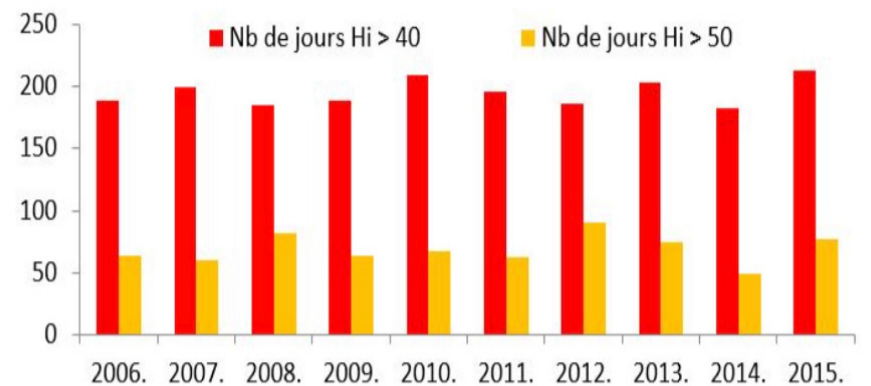


Figure 5. Nombre de jours thermiquement dangereux pour les populations (HI 40).

Pour faire face aux fortes chaleurs, l'organisme humain utilise un système thermorégulation qu'on peut comparer à un thermostat domestique. Si la température s'écarte trop de la température consigne, les systèmes de chauffage ou de climatisation s'activent pour atteindre de nouveau la température souhaitée. Au niveau du corps humain, la température consigne fluctue entre 36 et 38°C. A l'intérieur de cette plage, tout fonctionne normalement : nos cellules, nos organes et nos réactions biochimiques. Mais dès qu'on sort de cette zone, l'organisme réagit et, dans le cas des fortes chaleurs, l'organisme déclenche la production de sueurs pour diminuer la température corporelle. C'est l'hypothalamus, une région située au cœur du cerveau et destinée à la régulation des grandes fonctions comme la faim, la soif, le sommeil ou la température corporelle, qui déclenche la production des sueurs. Ce mécanisme naturel de "climatisation" a ses limites, car il enlève de l'eau à l'organisme, ce qui peut provoquer la déshydratation, si l'individu ne se désaltère pas rapidement en buvant de l'eau ou en mangeant des fruits. La défense naturelle de l'organisme n'est pas faite pour résister aux conditions extrêmes. Si les fortes chaleurs persistent, les communications entre les cellules nerveuses se brouillent au point d'altérer les fonctions vitales de l'organisme. C'est le système cardiovasculaire qui va être touché en premier avec l'accélération des battements du cœur, suivi de l'évanouissement de l'individu. A ce stade, il y a urgence pour un traitement médical ; dans le cas contraire, il y a insuffisance cardiaque qui peut rapidement conduire à la mort.

D'après les scientifiques, les fortes chaleurs endommagent gravement les cellules nerveuses, affectent la structure de l'ADN, les protéines et l'intégrité des membranes cellulaires. Plus la période de fortes chaleurs dure, plus les dégâts au sein de l'organisme sont irréversibles, pouvant conduire à la mort, si aucune mesure n'est prise rapidement.

--> suite page 7

## Actualités Nationales

### Mahamoud Djama

Les fortes chaleurs tuent-elles à Djibouti ? Les informations qui remontent à La Voix de Djibouti (LVD) depuis les hôpitaux et autres sources de Djibouti-ville indiquent un pic de mortalité entre les mois de mai et septembre avec un prolongement sur le mois d'octobre ou même de novembre. Malheureusement, à cause du système politique à Djibouti, l'accès libre aux données officielles n'est pas possible. D'ailleurs, ces dernières sont sujettes à manipulations par le pouvoir, notamment à destination des institutions internationales.

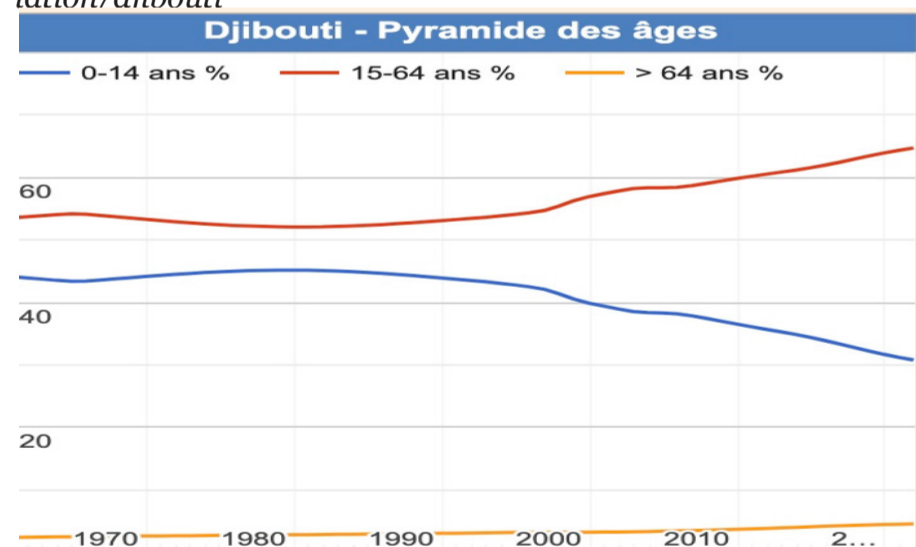
Pourtant, même si les chiffres officiels poussent à la prudence, on peut repérer une tendance à travers l'espérance de vie des Djiboutiens. Les chiffres indiquent un recul de cette dernière.

<https://fr.countryeconomy.com/demographie/esperance-vie/djibouti>

Ce recul de l'espérance de vie des Djiboutiens est-il lié aux pics de mortalité qui surviennent pendant la période de canicule ? Et quelle composante de la population la mort affecte-t-elle le plus ? D'après les scientifiques, la chaleur tue davantage la population vulnérable : enfants, personnes âgées et personnes ayant des maladies chroniques.

A Djibouti, la pyramide d'âge montre quelque chose d'impressionnant et d'incohérent à la fois.

<https://fr.countryeconomy.com/demographie/structure-population/djibouti>



Depuis les années 1990, la population de 0-14 ans chute dramatiquement et celle de plus de 64 ans est pratiquement inexistante à part la petite classe dirigeante qui bénéficie d'un mode de vie que les Djiboutiens lambda ne peuvent pas s'offrir. L'incohérence est le fait que la population de 15-64 augmente, alors que le renouvellement des générations n'est pas du tout assuré. Par conséquent, la seule explication plausible est que Djibouti compense la perte de sa population par un apport de l'immigration. La question est de savoir jusqu'à quand la compensation va durer. Il semble déjà que ce n'est plus le cas actuellement.

Alors, que faut-il faire pour vivre à Djibouti ? Comment faire face

au changement climatique qui s'annonce dramatique pour le pays ? Dr Moustapha Nour Ayeh a écrit : "Ces valeurs indiquent que, durant toute la journée, les corps sont dans l'incapacité de récupérer (hors climatisation)". Malheureusement, la climatisation est hors de portée du budget de la majorité des Djiboutiens et l'électricité est une denrée rare à la fois en quantité et en prix d'achat.

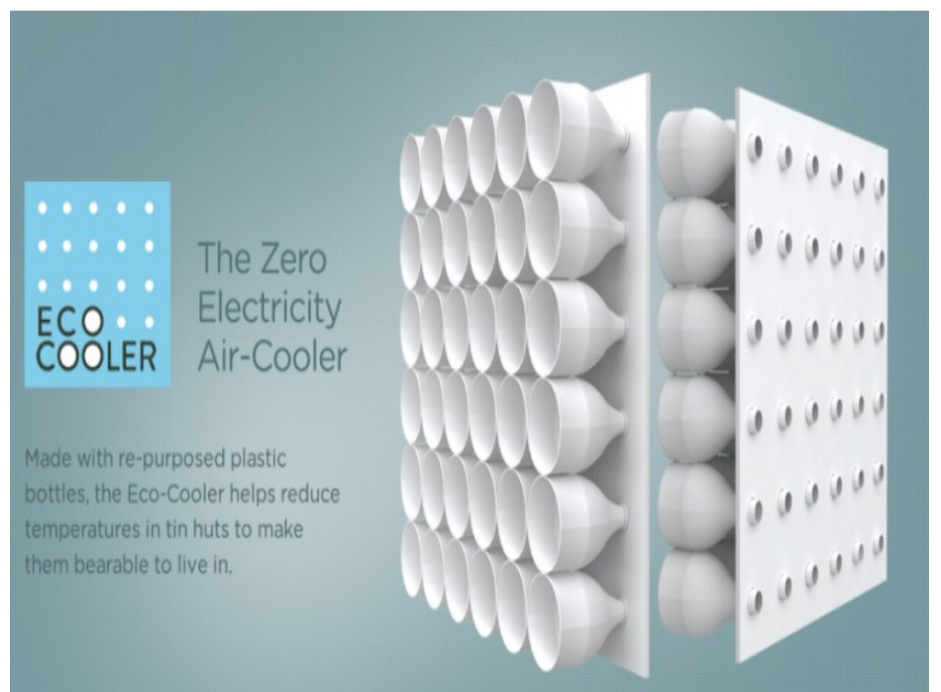
L'autre question est de savoir si la climatisation elle-même est la solution. La climatisation participe au réchauffement climatique. "Certaines actions destinées à s'adapter au changement climatique peuvent faire plus de mal que de bien, en particulier lorsqu'elles consomment de l'énergie (...). Le risque de canicule est un exemple typique : les climatisations peuvent déclencher une consommation d'énergie importante et aggraver le stress thermique extérieur", expliquent plusieurs spécialistes dont la climatologue Valérie Masson-Delmotte dans une étude publiée dans *Environmental Research Letters*.

Dans un pays comme Djibouti qui subit déjà un stress thermique, les forêts de climatiseurs dans les bureaux administratifs ou aux domiciles de quelques privilégiés "inconscients" ne peuvent qu'augmenter la chaleur ambiante et accentuer encore la température pour l'ensemble. En plus, les climatiseurs classiques utilisés à Djibouti sont mal entretenus, qu'ils soient professionnels ou domestiques, et il peut y avoir des fuites de gaz frigorigène qui, une fois rejeté dans l'atmosphère, a un fort pouvoir réchauffant.

Dans le monde, des ingénieurs conscients du changement climatique, essaient de trouver des solutions pour créer des climatiseurs écologiques et peu onéreux.

[https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/video-en-inde-il-invente-un-climatiseur-ecologique-en-terre-cuite\\_4027565.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/video-en-inde-il-invente-un-climatiseur-ecologique-en-terre-cuite_4027565.html)

Ici une solution d'ingénieurs indiens qui pourraient convenir à certains milieux modestes à Djibouti.



--> suite page 8



## Actualités Régionales

**Mahamoud Djama**



Dans d'autres pays, les ingénieurs et architectes mettent l'accent sur la construction des habitations individuelles et autres bâtiments avec des matériaux adaptés à la chaleur : paille, bois ou brique de sable rouge. Ils préconisent également la construction de bâtiments avec des couloirs d'aération. Dans les pays très chauds comme Djibouti, certains matériaux de construction tels que le vitrage ou le béton total que l'on pense modernes, sont à proscrire.



Or, à Djibouti, on parle plus de l'accès à l'habitat que de la manière de le construire. La classe dirigeante que l'abus du pouvoir d'État enrichit est plus encline à afficher sa nouvelle richesse en copiant aveuglément la "modernité" vitrée qu'à penser au changement climatique qui affecte peu son mode de vie. Pour cette classe, l'État de Djibouti est juste une caisse de financement de la construction et de l'entretien de ses somptueuses demeures. Ces prédateurs d'État sont prêts à quitter Djibouti-ville dès qu'elle sera invivable pour eux à l'instar de certains multimillionnaires américains qui investissent des sommes faramineuses pour trouver de nouvelles planètes et quitter la terre.

Dès lors, entre cette classe dirigeante "m'as-tu vu" et une population qui tarde à réagir, il peut difficilement y avoir un débat ou une réflexion sur le comment :

- développer de nouvelles techniques de construction ;
- améliorer la qualité des matériaux de construction ;
- faire évoluer les techniques de rénovation ;

-penser l'habitat autrement en faisant "entrer la nature" avec une toiture végétalisée pour optimiser la gestion des ruissellements ou des murs végétaux pour réguler la température.

Il faut reconnaître que, pour les autorités du pays, le changement climatique est bien plus un prétexte pour accéder aux financements internationaux qu'un problème à prendre en compte et traiter. Pour l'instant, les responsables du pays ont donc les yeux rivés sur le porte-monnaie de la communauté internationale et la détresse thermique de la population n'est qu'un autre moyen pour capter des financements aussitôt détournés.

La récente création d'un observatoire par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), va dans ce sens. (<https://www.iaea.org/fr/newscenter/pressreleases/avec-le-soutien-de-laiea-djibouti-ouvre-un-observatoire-pour-surveiller-les-effets-du-changement-climatique#:~:text=Ici%20%C3%A0%20Djibouti%20et%20dans,de%20son%20discours%20d'ouverture>).

L'Observatoire régional de recherche sur l'environnement et le climat (ORREC), c'est son nom, aidera, d'après le président Guelleh, à "mettre en place des modèles fiables et opérationnels pour l'adaptation au changement climatique et la résilience durable".

Présent à l'inauguration de l'ORREC, le directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, a déclaré : "La hausse des températures, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer menacent les vies et les moyens de subsistance". Il a ajouté : "Je suis ravi que l'AIEA ait pu le rendre possible (l'observatoire, ndr), mais nous ne nous arrêterons pas là, nous continuerons d'aider Djibouti à réaliser ses priorités, notamment ses objectifs d'adaptation au changement climatique".



L'Observatoire régional de recherche sur l'environnement et le climat (ORREC) a été inauguré par le Président de la République de Djibouti et chef du gouvernement Ismaïl Omar Guelleh. (Photo : AIEA)

passent pas le billet vert. Le changement climatique est une réalité à Djibouti. Malheureusement, ni le gouvernement, ni la société djiboutienne ne mesurent l'ampleur et l'urgence de la chose.

Faut-il créer des observatoires pour observer quelque chose qui est déjà visible à l'œil nu et vécu quotidiennement par la population ?

Lorsqu'un peuple n'a pas prise sur sa destinée, aucune solution extérieure, aucun financement international, ni centre d'observation ne pourront grand-chose pour lui ■



# Coup d'État au Niger



**Mouna Ali**

Le 26 juillet 2023, un coup d'État a débuté au Niger, en Afrique de l'Ouest. Le président démocratiquement élu, Mohamed Bazoum, a été assigné à résidence au palais présidentiel par sa propre garde présidentielle. Puis, le 28 juillet 2023, sa destitution et la prise du pouvoir par l'armée, ont été proclamées par les chefs militaires emmenés par le général commandant la garde présidentielle, Abdourahamane Tiani.

Les réactions internationales n'ont pas tardé. Une avalanche de condamnations du coup de force militaire est tombée, assorties d'autant de sommations à rétablir le président Mohamed Bazoum au pouvoir. Mais les putschistes ont ignoré ces réactions. De même, ils ont refusé les offres de médiation. Même la menace d'une intervention militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les sanctions économiques n'ont pas fait fléchir les chefs galonnés nigériens.

La menace de réponse militaire au putsch a d'ailleurs divi-

sé les États membres de la CEDEAO, plusieurs se prononçant contre toute action armée. Le Mali, le Burkina Faso et la Guinée s'y sont opposés, annonçant leur soutien aux putschistes en cas d'intervention militaire de la CEDEAO contre ces derniers. D'autres pays de la région, non-membres de la CEDEAO, se sont également opposés à l'option militaire contre la junte. Il s'agit de l'Algérie et de la Mauritanie. Quant au Tchad, il a refusé de se joindre à une éventuelle opération militaire contre les auteurs du coup d'État. Et au Nigeria, principal pays de la CEDEAO, lequel fournirait le plus gros contingent en cas d'opération militaire anti-putsch, le Sénat n'a pas suivi la position du président de la République et chef de la CEDEAO, Bola Tinubu. Le 30 juillet, celui-ci a menacé les putschistes nigériens d'un recours à la force, leur lançant vainement un ultimatum d'une semaine pour rétablir le président Mohamed Bazoum.

Ces divisions sur l'option militaire semblent avoir assoupli la position de la CEDEAO. Elle semble désormais privilégier le dialogue, même si elle n'exclut

pas l'usage de la force malgré l'avis contraire du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine qui s'est réuni lundi 14

---

*Alors, la politique africaine de la France paie-t-elle sa logique de pré carré, notamment en cette partie du continent ?*

---

août 2023.

Quant aux putschistes, ils ont, dans l'intervalle, annoncé la traduction en justice du président Bazoum pour "haute trahison", ce qu'a qualifié de "provocation" la CEDEAO. La junte nigérienne n'en a pas moins ajouté qu'elle organisait une transition démocratique de trois ans, annonce faite après la nomination d'un premier ministre de transition en la personne d'un ancien ministre des finances, Ali Mahaman Lamine Zeine.

Sur le terrain économique et social, les sanctions se font déjà sentir au Niger. Le Nigeria lui a suspendu sa vente d'électricité, ce qui a créé une situation de pénurie. De même, les approvision-

nements sont devenus difficiles pour ce pays enclavé qui dépend de ses voisins pour son accès à la mer. En conséquence, l'inflation monte. Ce, même si le premier ministre nommé par les putschistes déclare que le pays peut surmonter les sanctions, tout en les dénonçant comme inhumaines.

Au-delà du factuel, ce nouveau coup d'État est une nouvelle illustration du recul de la démocratie en Afrique de l'Ouest, sur fond de sentiment anti-français. Selon certaines analyses, la démocratie est même victime, par-delà les erreurs réelles ou supposées des régimes renversés, de ce sentiment anti-français.

Alors, la politique africaine de la France paie-t-elle sa logique de pré carré, notamment en cette partie du continent ? A cette question, la majorité des observateurs répondent par l'affirmative. Ils expliquent que la France officielle n'a pas su renouveler son "logiciel" vis-à-vis d'une Afrique travaillée par de multiples mutations et où les jeunes, qui représentent plus de 70% de la population africaine, entendent agir pour la destinée de leurs pays et de leur continent ■



# La dette, un boulet à la cheville de 3,3 milliards de personnes



**Traduit de l'anglais avec AP : 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui dépensent plus pour rembourser le service de leur dette que pour leur éducation, affirme l'ONU**

**Osman Robleh**

Quelque 3,3 milliards de personnes, presque la moitié de l'humanité, vivent actuellement dans des pays qui dépensent plus d'argent en intérêts de dettes que pour l'éducation ou la santé, selon un nouveau rapport de l'Organisation des Nations-unies (ONU) publié mercredi (12 juillet 2023, ndlr). Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déclaré à la presse lors du lancement du rapport que parce que cette "crise de dette écrasante" est principalement concentrée dans des pays pauvres, elle "n'est pas jugée comme présentant un risque systémique au système financier mondial". "C'est un mirage", a prévenu le

chef de l'ONU. "3,3 milliards de personnes, c'est plus qu'un risque systémique, c'est une faillite systémique".

*Guterres a affirmé que les marchés financiers peuvent sembler ne pas souffrir encore, mais des milliards de personnes souffrent et les niveaux de la dette publique "sont ahurissants et déferlants".*

Guterres a affirmé que les marchés financiers peuvent sembler ne pas souffrir encore, mais des milliards de personnes souffrent

et les niveaux de la dette publique "sont ahurissants et déferlants". (...) Le secrétaire général

*Cette crise de la dette prive les gouvernements des ressources financières qu'ils investiraient dans l'atteinte des objectifs de développement de l'ONU pour 2030...*

a souligné qu'une part croissante de la dette est détenue par des créanciers privés qui appliquent des taux d'intérêt exorbitants aux pays en développement. Il a cité comme exemple les pays africains qui en moyenne paient qua-

tre fois plus que les États-Unis pour emprunter et huit fois plus que les plus riches des pays européens. Cette crise de la dette prive les gouvernements des ressources financières qu'ils investiraient dans l'atteinte des objectifs de développement de l'ONU pour 2030... Ce rapport onusien du Groupe pour les réponses aux crises globales a établi une feuille de route pour la stabilité financière mondiale, incluant des réformes majeures de l'architecture financière mondiale, spécialement le fonds monétaire international et la banque mondiale" (3.3 Billion People Live in Countries That Spend More on Debt Interest than Education, UN Says) ■



# Le 15ème sommet des BRICS s'est tenu en Afrique du Sud



**Abdallah Kalil**

Comme prévu le 15ème sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, du mardi 22 août au jeudi 24 août 2023. Tous les chefs d'État et de gouvernement du groupe étaient présents, à l'exception du président russe, Vladimir Poutine, qui est intervenu par vidéoconférence.

Le sommet s'est tenu dans un contexte international peu multilatéral, où certains pays dominent, où un grand nombre d'autres ploient sous les difficultés dont la dette et les effets du changement climatique, où les guerres des pauvres sont fréquentes, où les tensions entre puissances règnent, où la guerre en Ukraine les cristallise en Europe,

où les coups d'État se multiplient en Afrique...

---

*Les BRICS  
représentent,  
en effet, 40% de  
la population  
mondiale et 26%  
du PIB mondial  
dont 18% pour la  
seule Chine.*

---

Fait significatif, les cinq pays fondateurs ont invité à cette réunion soixante-dix-sept autres États dont des puissances régionales telles que l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Algérie, l'Égypte, ou encore l'Indonésie. De plus, parmi les pays invités, près d'une vingtaine, et non des moindres, demandent à rejoindre les BRICS qui sont le porte-voix d'un monde non occidental qui veut exister par lui-

même sans pour autant aliéner la souveraineté de chacun de ses membres. Six de ces candidats ont été admis au sein du groupe. Il s'agit de l'Iran, de l'Égypte, de l'Argentine, de l'Arabie Saoudite, de l'Éthiopie et des Émirats-araabes-unis.

Les BRICS mettent l'accent sur la représentativité et l'équilibre de l'ordre international, le changement climatique et l'équité dans la lutte contre ce dernier, la transition énergétique, ou encore le désendettement.

Nous reviendrons dans nos prochaines éditions sur les autres décisions prises par ce 15ème sommet des BRICS.

Rappelons que les BRICS sont nés en 2003, à la faveur de la guerre en Irak, sous l'impulsion du Brésil, révolté comme d'autres par l'intervention américaine. Ils

expriment une identité politique qui perdure depuis la conférence de Bandung de 1955 en Indonésie. Il s'agit de pays soucieux de s'émanciper de la tutelle occidentale et qui n'entendent pas que l'agenda mondial soit capté ou déterminé par les seuls pays du G7. Ce, d'autant plus que leur poids économique s'est affermi et qu'il s'agit, de par leur démographie, du groupe le plus important de la planète. Les BRICS représentent, en effet, 40% de la population mondiale et 26% du PIB mondial dont 18% pour la seule Chine. Ils occupent aussi 29,5% des terres émergées et comptent parmi les 10 pays les plus vastes du monde ■



# Nos lecteurs ont du talent

## Récit : En l'autre (Suite du récit)



lieu a été choisi sûr et accessible à tous. Le temps n'a pas été compté. Il s'est ensuivi des travaux riches, fouillés et fructueux. Leurs résultats ont été à la hauteur des attentes, traversant les siècles. Ils sont incarnés par les règles et structures auxquelles obéit la vie du groupe depuis lors.

*Dans la capitale, il y aurait le siège du Gandé (ou Conseil des Sages) présidé par l'Ougas ou le Sultan qui demeurerait un lieu de pouvoir.*

Par moments, elle essaie d'imaginer elle-même les contours de ce que pourrait être une ville endogène. Elle pense que celle-ci ne passerait nullement par une rupture avec la vie rurale. Elle prendrait naissance autour de deux éléments structurants : l'eau et l'herbe. La cité organiserait ainsi une sédentarité ouverte à la nature. Elle permettrait même à ceux des habitants qui le souhaitent de pratiquer une semi-sédentarité. Au centre de la ville, elle verrait l'Arbre, à la fois point d'ombrage et espace de débat. Elle aimerait bien voir une mosquée trôner à ses côtés.

Pour des raisons pratiques, l'Arbre et la Mosquée en plein air seraient remplacés par des constructions. Dans la capitale, il y aurait le siège du Gandé (ou Conseil des Sages) présidé par l'Ougas ou le Sultan qui demeurerait un lieu de pouvoir. Non loin, se dresserait la résidence de l'Ougas ou du Sultan. Dans les autres villes, les Comités des Sages prendraient le relais au nom de la décentralisation du pouvoir.

Un jour, elle évoque la sédentarité urbaine avec un sage du campement qui lui apprend que des villes endogènes ont bien existé avant la colonisation. Il lui cite des villes non portuaires de taille variable dont certaines sont restées au-delà des frontières coloniales du pays.

*Comment une ville endogène aurait-elle permis une gouvernance fédératrice à laquelle adhèrent les groupes sociaux regroupés sous l'État issu du moment colonial ?*

Alors, surgit une question dans l'esprit éveillé de Bilane. Quid

de la coexistence entre les communautés, de la vie nationale ? Comment une ville endogène aurait-elle permis une gouvernance fédératrice à laquelle adhèrent les groupes sociaux regroupés sous l'État issu du moment colonial ? La question lui est difficile, sa réponse peu aisée, mais elle n'abandonne pas sa réflexion. Elle pense que de ne pas percevoir immédiatement une solution, ne signifie pas l'impossibilité de cette dernière. Elle est convaincue que, dans le génie collectif, réside la réponse. De la même manière que le pacte social avait été élaboré par les ancêtres, de même, leurs héritiers auraient construit une forme de vie intercommunautaire endogène. Elle y croit, car elle croit à la force de la volonté collective et à la dynamique réflexive qu'elle imprime. Elle croit à la co-construction féconde. A partir du moment où le besoin de vivre ensemble est partagé, ses modalités peuvent être imaginées ensemble. A suivre■